

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

PORTANT TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS ET RELATIF À L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 1526)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS88

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« qu'il »

les mots :

« que celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.